

L'auto-partage : Comment concilier liberté de déplacement et développement durable à paris ?

53 % des parisiens n'ont pas de voiture et parmi ceux qui sont propriétaires de véhicules 40 % d'entre eux l'utilise une fois par mois. Concilier mobilité et réduction de l'usage de la voiture en ville tel est le défi de l'auto-partage.

Il s'agit d'un service comparable à la voiture individuelle : disponibilité d'un véhicule 24h/24, 7jours/7 pour des durées de location allant de une heure à plusieurs jours et ceux y compris pour un départ immédiat, mais qui ne coûte que lorsqu'on l'utilise.

Dans le même temps, les études de l'ADEME sur le service d'auto-partage à paris dénommé Caisse-Commune montrent que l'impact environnemental est doublement positif. D'une part l'auto-partage induit pour ses utilisateurs une diminution par 5 du nombre de kilomètres parcourus en voiture individuelle. L'auto-partage contribue à une rationalisation de l'usage de l'automobile, les adhérents rationalisent et optimisent leurs déplacements selon leurs besoins et effectuent 35 % en plus de déplacement en transport en commun et en taxis. D'autre part un véhicule partagé est utilisé par 20 adhérents en moyenne, c'est autant de voiture en moins sur la voirie.

Par ailleurs, il répond à un vrai besoin, en effet la course moyenne est 6 heures 50 km, L'auto partage offre une solution pour aller voir des amis en banlieue à des horaires décalés, récupérer un meuble, aller voir un client en grande banlieue là où les transports en commun n'assurent pas une desserte fine, la course en taxi trop chère et la location traditionnelle de voiture inadaptée pour des trajets de moins d'une journée. L'auto-partage est un service complémentaire aux autres modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Sur la base des conclusions des études de l'ADEME, la Ville de Paris encourage le développement de l'auto-partage comme toutes les nouvelles mobilités qui contribuent à une utilisation raisonnée de la voiture en ville. Dans ce cadre, la Ville de Paris a demandé aux exploitants de parkings publics de favoriser l'implantation de cette activité à l'occasion du renouvellement des concessions.

Par ailleurs dans le cadre du Plan de Déplacements Paris (PDP) de Paris l'auto-partage est retenu comme une solution de proximité pratique pour les Parisiens. En effet l'autopartage constitue un facteur favorisant de l'inter modalité et du développement alternatif à l'automobile en cohérence avec les objectifs du PDU.

A paris, depuis 1999, Caisse-Commune a lancé un service d'auto-partage. Ce service connaît un succès grandissant et n'a cessé de croître et de se rapprocher d'avantage des parisiens.

Aujourd'hui Caisse-Commune a déjà ouvert 10 stations d'auto-partage (Bastille, Hôtel de Ville, Saint-Martin, Place d'Italie, Motte Piquet, Opéra, Etoile, Anvers, Saint Michel, Maire du 17^{ème}).

Aujourd'hui Caisse-Commune sort de l'ombre avec cette station en pleine aire à saint Jacques-Denfert, et va très rapidement ouvrir 4 autres stations :

- Saint Jacques-Denfert : 23 janvier 2007
- Pasteur : début février 2007 :
- Lecourbe : février 2007
- Cambronne : début mars 2007
- Montparnasse : (à venir)

Le rythme va continuer avec une ouverture tous les 15 jours jusqu'en juin 2007.

Ainsi, le véhicule individuel autrefois perçu comme source de liberté est désormais de plus en plus vécu aujourd'hui comme une source de contrainte pour l'utilisateur et de pollution pour la collectivité. Suite à ce constat de changement de perception de la voiture en ville Caisse-Commune avec son service d'auto-partage, adapte la voiture à la ville moderne, conciliant mobilité et développement durable.

Les chiffres clés de l'ADEME sur l'auto-partage à Paris.:

- 30% des adhérents auraient une voiture s'ils n'adhéraient pas à l'autopartage
- En moyenne une voiture pour 17 adhérents
- 1290 tonnes de CO2 évitées par an
- 451 tonnes équivalent pétrole économisé par an
- 90% de nos adhérents estiment que Caisse-Commune contribue à désengorger la ville des embouteillages

Pour en savoir plus :

Caisse-Commune

56 Bd Beaumarchais (rue Clotilde de vaux)

75 011 PARIS

Tel. 01 43 55 15 95

<http://www.caisse-commune.com/>